



Règlement « Vélozik#2 » 2026

Préambule

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif de l'événement (ci-après le Règlement),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'événement passée auprès de l'organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription HelloAsso (son site web, son site mobile ou son application).

Le terme "participant" désigne toute personne physique (adulte ou mineur) ayant souscrit aux frais d'inscription pour l'événement **Vélozik**. Le terme **La Chaume** désigne le lieu La Chaume où est accueilli l'événement. Le terme "organisateur" désigne l'association organisatrice et responsable de l'événement, **Bande de Konas**.

L'association **Bande de Konas** (association loi 1901 à but non lucratif) réunit un groupe d'ami(e)s qui roulent essentiellement en VTT « Kona Unit ». La plupart sont passionnés par la longue distance et le « [bikepacking](#) ». Fort de cette expérience ils ont souhaité créer un événement pour partager leur expérience et cette passion autour de la randonnée et du voyage à vélo léger et sur les chemins. C'est en fusionnant la passion du vélo en famille, du terroir local au travers le tiers-lieu du La Chaume et enfin de la musique que **Vélozik** est né !

1. Définition de l'événement

1.1 Dates de l'événement

L'événement **Vélozik** se déroulera les samedi 20 et dimanche 21 juin 2026 au lieu-dit La Chaume (Blaslay), 86170 Saint-Martin la Pallu. Le lieu ne sera accessible pour les participants qu'en vélo.

Vélozik est un week-end de découverte de la randonnée à vélo sur de petites routes, chemins et sentiers, accessible à toutes et tous, adultes et enfants, le tout dans un cadre relax et familial. Nous vous conseillons un vélo de type gravel ou encore vtt. Cet événement n'est pas une course, il n'y aura aucun classement et aucun dispositif de suivi gps ne sera délivré. Les vélos à assistance électrique sont autorisés (VAE) mais le site d'accueil ne mettra pas nécessairement de prises électriques spécifiques à disposition.

1.2 Randonnées proposées

Plusieurs "randonnées vélos" en départ libre et groupés sont proposées sur la durée de l'événement. Les descriptifs des parcours sont communiqués sur le site web de l'événement www.velozik.fr avant la date de début des inscriptions. Les traces GPX des parcours seront communiquées au plus tard 48h avant la date de l'événement (soit à partir du 19 Juin 2025) et accessibles en téléchargement directement sur le site web. Il faudra être en capacité de suivre ces traces, donc d'avoir [installé une application](#) sur son smartphone. Les parcours, tracés en boucle depuis Poitiers et vers **La Chaume**, sont à réaliser en

autonomie ou en compagnie de membres de l'organisation. Les deux parcours offrent différents niveaux de difficultés.

Des randonnées "à pieds" de différentes longueurs seront également balisées au départ de La Chaume pour être réalisées en départ libre.

1.3 Ateliers de partage d'expériences

Des ateliers d'échange autour de la pratique et de l'expérience de la randonnée à vélo seront également proposés. L'équipe de PUSH nouvel atelier cycle à Poitiers proposeront une assistance au départ le samedi 20 Juin 2026 et un atelier mécanique à la Chaume pour conseiller les participants sur l'entretien et la réparation de leurs vélos.

2. Inscription

Les frais d'inscription sont fixés à 50 euros par adulte et 25 euros par enfant (moins de 14 ans). Le paiement des frais d'inscription donne droit à tout participant au pack participant « Accueil - Restauration – Animation ».

Ces frais sont composées comme suit :

- 10 euros pour couvrir les frais d'organisation de l'événement
- 40 euros pour la prestation repas par La Chaume sur l'ensemble du week-end

Le pack participant comprend :

- l'accueil sur le site et le droit de poser sa tente et d'y passer la nuit. Pour participer au souhait des organisateurs de faire un événement "éco-responsable", l'équipe organisatrice invite les participants à venir en train, à vélo, on en véhicule partagé.
- les traces GPX des différents parcours proposés,
- la possibilité d'accéder aux diverses animations organisées durant la durée de l'événement sur le site de La Chaume (atelier mécanique, ateliers d'échanges de pratique, parcours vélo ludique enfants, concert, etc...)¹,
- les repas pour le dîner du samedi 20 juin 2026, ainsi que le petit déjeuner et le petit déjeuner du dimanche 21 juin 2026,
- accès à des sanitaires,
- la possibilité de laver les vélos,
- l'accès au bar participatif de La Chaume.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 février à 9h00 et fermeront le 21 mai 2026 à 18h. Les inscriptions se feront exclusivement sur la plateforme HelloAsso à l'adresse <https://www.helloasso.com/associations/bande-de-konas/evenements/velozik-2025>.

Le nombre de participants est limité à 100 personnes.

3. Repas compris dans l'inscription

Les repas seront servis comme suit :

- Dîner du samedi 20 Juin 2026 à partir de 20:00
- Petit déjeuner du dimanche 21 Juin 2026 à partir de 8h

Les repas seront exclusivement préparés par les bénévoles de **Bande Konas**.

¹ L'organisation se laisse le droit de modifier le contenu en fonction des conditions météorologiques.

Afin de participer au respect du lieu, des engagements de l'association et des valeurs portées par **La Chaume et Bande de Konas**, le participant est invité à ne ramener qu'un minimum d'aliments industriels.

4. Conditions d'annulation

Au-delà du 21 mai 2026, aucune annulation, ni remboursement ne seront possibles à l'exception des conditions suivantes :

- inaptitude survenue après l'inscription sur présentation d'un certificat médical,
- annulation de l'événement par l'association pour des raisons de sécurité ou des intempéries, par les autorités locales (interdictions préfectorales) ou tout autre événement imprévisible et extérieur à la volonté de l'organisateur.
- décès du participant.

Entre le 21 avril et le 20 mai 2026, un remboursement à hauteur de 50% sera effectué en cas d'annulation du participant. Aucun motif ne sera nécessaire².

Avant le 21 avril 2026, un remboursement intégral sera effectué en cas de demande d'annulation du participant. Aucun motif ne sera nécessaire³.

5. Sécurité

Durant la pratique du vélo pendant toute la durée de **Vélozik**, le participant est tenu de respecter les règles de sécurité. Cela inclut le port d'un casque en tout temps, l'utilisation de lumières pendant les heures de faible luminosité et l'observation stricte du code de la route.

Le participant doit rouler dans le cadre d'une gestion rationnelle de ses capacités techniques et de sa forme physique. N'étant pas une compétition, le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme pour les non-licenciés FFCT, UFOLEP, FFCT, FFTri n'est pas obligatoire. Toutefois dans un souci de prévention, l'obtention d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du cyclisme est fortement recommandée.

Tout véhicule personnel suiveur à moteur est interdit sur le parcours et sur le site d'accueil.

L'organisation se réserve le droit de réguler les départs par groupe de participants afin de préserver la circulation.

Chaque participant s'engage à respecter les consignes sanitaires spécifiques éventuellement mises en place sur l'événement dans le cadre de la Covid-19.

Chaque participant est responsable de ses affaires et de son matériel. Ni l'organisateur, ni **La Chaume** ne pourront être tenus responsables en cas de perte, de vol ou dégradation du matériel des participants.

En cas de panne, de casse ou de petits bobos, le participant pourra contacter l'un des membres de l'organisation. Les numéros de téléphone portable des organisateurs seront communiqués sur le "passeport" participant qui sera remis au départ. L'équipe organisatrice essaiera autant que faire se peut de venir dépanner le participant dans la limite de ses capacités.

En cas d'accident plus important et selon la propre interprétation du participant, ce dernier devra dans un premier temps contacter les secours puis dans un second temps prévenir l'organisation.

² à la Kool quoi !

³ à la Kool quoi ! (Bis)

Tous les membres de l'organisation sont habilités à exclure de l'événement tout participant montrant un comportement agressif envers un bénévole ou tout autre participant, tout participant ayant un comportement non approprié portant atteinte au lieu et à son environnement.

6. Responsabilité des mineurs

L'association ainsi que **La Chaume** ne sont en aucun cas responsables des mineurs présents sur le site. Il en va de la vigilance des responsables légaux.

7. Respect de l'environnement

Afin de préserver la beauté des sites traversés par Vélozik, il est formellement interdit de jeter ses déchets par terre que ce soit sur les parcours ou sur le site du La Chaume. Des poubelles pour le tri sélectif clairement identifiées seront à disposition des participants mais l'équipe organisatrice invite le participant à venir avec le moins de produits possibles à usage unique et non recyclables.

Les animaux domestiques, aussi mignons soient-ils, (chiens, chats, cochons d'inde, lapins, hamsters, serpents, lézards etc...) ne sont pas autorisés sur le site de **La Chaume**.

Les parcours de **Vélozik sont susceptibles** d'emprunter des voies privées exceptionnellement ouvertes pour l'occasion et non praticables le reste du temps. Les traces GPX fournies aux participants ne devront donc pas être réutilisées en dehors de l'événement afin de permettre de nouvelles éditions.

8. Matériel obligatoire et recommandé

Chaque participant est responsable de son propre vélo et équipements. Il doit s'assurer que son vélo est en bon état de fonctionnement et qu'il dispose dans le meilleur des cas des outils de premiers secours. Pour des raisons de sécurité, l'organisation rend obligatoire les équipements suivants

Matériel obligatoire

- casque homologué (Normes CE)
- dispositif lumineux vélo avant⁴
- dispositif lumineux vélo arrière²
- gilet haute visibilité ou baudrier visibilité
- sonnette ou sifflet facilement accessible
- compteur GPS ou téléphone (et cordon + prise recharge)
- téléphone mobile
- couverture de survie (1,40m x 2m)
- réserve d'eau et alimentaire

⁴ avec pile ou batterie intégrée rechargeable.

Matériel recommandé

- kit de réparation adapté à son vélo (chambre à air, rustines et colle, pompe, multitools et démonte pneus, colliers Rilsan, lubrifiant chaîne, etc...),
- petite trousse à pharmacie,
- vêtements adaptés aux conditions météorologiques,
- pièce d'identité,
- carte bancaire.

9. Engagements de l'association Bande de Konas

L'association s'engage à tout mettre en œuvre pour rendre **Vélozik** accueillant, convivial et éco-responsable. Accueillir les participants tout en contribuant au bon déroulement de l'événement dans le respect des valeurs de **La Chaume** constitue la priorité de l'association sur cet événement. Les membres de l'association s'engagent à être courtois en toute circonstance à l'égard de tous les tiers, à être disponibles pendant toute la durée de l'événement et à fournir les informations nécessaires aux participants pour le bon déroulement de l'événement.

10. Charte du participant

Le participant s'engage à accepter et respecter les clauses du présent règlement. Le participant s'engage à être en parfaite possession de ses moyens physiques au regard des parcours sur lesquels il s'engage, à respecter les lieux. Il s'engage à respecter les horaires des repas pour la bonne organisation de l'événement. Il s'engage à contribuer à la bonne ambiance et au bon déroulement de cette première édition de **Vélozik**.

Le participant s'engage à respecter le code de la route et le code de la propriété en toute circonstance, à faire preuve de civilité et de courtoisie de l'égard de tous les tiers et en toute circonstance.

Le participant s'engage également à ne rien tenter qui pourrait nuire à l'association **Bande de Konas** ou à La Chaume sous risque de poursuites.

11. Assurance

L'association **Bande de Konas** est assurée en Responsabilité Civile par l'assurance fédérale de la FFCT. Outre l'assurance souscrite par l'organisation, il est conseillé que chaque participant soit couvert au titre d'une assurance personnelle Responsabilité Civile. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant les randonnées (vélos ou pédestres) organisées dans le cadre de **Vélozik**.

12. Droit à l'image

Sauf mention explicite auprès des organisateurs avant le départ, chaque participant reconnaît accepter la captation en photo ou vidéo de son image et sa diffusion sur le site internet et sur les réseaux sociaux de **Bande de Konas** (dont **Vélozik**) et de **La Chaume**.